

Ventilation Chauffage

Ce qu'il faut faire !



1 Je nettoie tous les 6 mois mes systèmes d'aération et de ventilation !



2 J'aère mon logement tous les jours !



3 En cas d'utilisation d'un sèche linge à évacuation, je respecte les conditions d'utilisation !



4 Pour l'entretien annuel de ma chaudière individuelle gaz, au fuel ou poêle à pellet, je laisse le technicien mandaté par Vosgelis accéder à mon logement !



5 Je dépoussière mes radiateurs et convecteurs régulièrement !



6 J'accroche mes rideaux avec des fixations autocollantes en particuliers sur les fenêtres !

4 Mais au fait, comment aérer ?

Il suffit d'ouvrir en grand l'ensemble de vos fenêtres pendant environ 5 minutes en coupant votre chauffage !



Astuce : je ferme les volets dès la tombée de la nuit et je me sens plus au chaud !

“ Des gestes simples vous aideront à prendre soin de votre logement ! ”

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !

1/ Ne bouchez pas vos grilles d'aération.

Ne jamais aérer son logement entraîne des risques d'humidité, de moisissure et de mauvaise qualité d'air intérieur.

2/ Ne laissez pas le tuyau d'évacuation de votre sèche-linge à même le sol : cela engendre une humidité importante.

3/ Ne négligez pas l'entretien régulier de vos ventilations et de votre système de chauffage : un mauvais fonctionnement vous fait courir des risques.

4/ Ne couvrez jamais vos radiateurs ou vos convecteurs, et n'y mettez pas de linge à sécher. Au-delà des problèmes d'humidité, vous risquez un incendie.

5/ Ne percez jamais vos fenêtres et caissons à volets : vous risqueriez de voir votre facture d'énergie augmenter considérablement.



www.vogelis.fr

**Bien ventiler
c'est s'assurer
la sécurité et la santé !**

Si la ventilation de votre logement est insuffisante :

- Votre chauffage baissera en qualité, vous éprouverez une sensation de température insuffisante.
- L'humidité entraînera des risques de condensation et de prolifération de moisissures et de champignons.

Par ailleurs, **n'utilisez pas d'autre mode de chauffage (poêles etc.) que celui existant dans votre logement.** Vous vous exposez à des risques d'explosion, d'incendie et d'intoxication, surtout en cas de mauvaise ventilation.

“ Oh !
Pour mon bien-être et celui de mon logement, il est très important de respecter ces règles ! ”

